



**Compte-rendu du Comité Social d'Administration (CSA)
de la Direction Inter Régionale de la Mer de la Manche Est et de la Mer du Nord
(DIRM MEMN)
du 23 juillet 2024**

Présents :

Administration : M. Hervé THOMAS (DIRM MEMN), Mme Sophie SANQUER (Adjointe au Directeur), Mme Valérie TRUGILLO (Secrétaire générale), Mme Carine SAMB (Responsable de l'unité des ressources humaines),

FSU : M. Jean-François ALBERT (visio).

CGT : Mme Delphine BASTAERT (visio).

CFDT : Mme Céline MAILLO.

1) Désignation du secrétaire adjoint de séance

Le secrétaire adjoint de séance de ce CSA est Mme Céline MAILLO.

2) Projet d'arrêté portant organisation de la DIRM MEMN

Malgré la demande unanime des organisations syndicales, l'administration nous a juste fourni le projet d'arrêté sans l'assortir d'une note explicative plus détaillée.

La FSU demande si ce changement va entraîner des modifications de l'organisation interne du service et avoir un impact sur le groupe de fonctions RIFSEEP des postes concernés entraînant une diminution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour certains personnels, notamment pour le service de la Mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral (MICO).

Le directeur nous répond que ce changement d'affectation est réalisé dans le souci d'une meilleure cohérence de coordination et de synergie entre les services, sans incidence sur la gouvernance de la MICO ni impact sur le classement RIFSEEP des postes donc sans aucun changement financier pour les agents.

Une note plus explicite sera mise en ligne sur l'Intranet de la DIRM MEMN.

En fin de ce compte rendu la FSU a élaboré la représentation du nouvel organigramme de la DIRM MEMN.

3) Point Immobilier

Au siège de la DIRM au Havre, les Douanes doivent réceptionner leurs locaux en novembre 2024 pour une installation en janvier 2025. La DIRM va accueillir environ 35 agents des douanes.

Une salle de réunion supplémentaire pouvant accueillir une vingtaine de personnes, communes aux Douanes et aux Affaires Maritimes va voir le jour. Deux salles de restauration vont également être créées. Les deux seront communes aux Douanes et aux Affaires Maritimes, mais une ne le sera qu'aux heures de repas. Elle sera dédiée exclusivement aux douanes en dehors des heures des repas. Une des deux salles de restauration accueillera une vingtaine de personnes. Des installations sanitaires sont prévues en complément de la création de ces équipements.

La DIRM devrait être raccordée au réseau de chauffage urbain.

A Dunkerque, une densification du site est prévue pour affirmer la présence de l'état dans ce bâtiment qui ne lui appartient pas.

A Boulogne sur Mer, le site des Phares et Balises va fermer en fin d'année et les deux agents qui y travaillent vont être rattachés au site d'Etaples.

L'Inspectrice de la Santé et de la sécurité au Travail (ISST) a interdit l'accès à la salle de réunion qui est délabrée et présente des dangers pour le personnel. L'occupant principal (La DDTM du Pas-de-Calais) ne faisant pas les travaux.

4) Groupe de travail "règlement intérieur"

L'administration travaille à l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur. L'arrivée des Douanes va sans doute modifier les habitudes de travail et risque de modifier les horaires d'accueil du public de la DIRM.

L'administration veut aussi faire un bilan. Pour elle, deux aspects sont à revoir : le télétravail et les horaires de travail (les obligations de service).

L'administration va instaurer un Comité de Pilotage (COPIL) qui sera constitué de deux Groupes de Travail (GT) d'une dizaine de personnes composés de membres de l'administration, de représentants du personnel, de chefs de service et des personnels volontaires. La création de ces groupes de travail aura lieu début septembre pour une mise en œuvre au 1er janvier 2025.

En concertation avec la conseillère de prévention, un groupe de travail "Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)" va être mis en place pour quatre séances. Il devra mettre à jour les DUERP existants, en palliant aux oublis et en apportant des mesures de préventions.

5) Groupe de travail "bilan des nouvelles modalités de recrutement et de mobilité"

L'administration nous informe que les DIRM pourront à présent recruter directement les contractuels.

